



Succession réalisée le 25/09/2012

Par **HUFSCMID**, le **29/09/2012 à 10:00**

Bonjour,
Je viens vers vous pour avoir un conseil, mardi 25/09/12 j'ai effectué la fin de la succession de mon père.
Ma belle-mère et moi, nous sommes rendues à l'office notariale que cette dernière avait choisi. Nous avons eu droit à la lecture de l'acte de propriété que nous avons signés, puis ensuite à l'état des comptes concernant le restant dû de mon père auprès de différents organismes tel que les impôts essentiellement.
Tout cela relaté, le notaire m'a donné le montant qu'y me revenait pour le trésor public.
Jusqu'à présent rien d'anormal, mais il s'avère que depuis le décès de mon père c'est ma belle-mère qui règle toutes les factures. Et lorsque j'ai demandé le montant que je devais à cette dernière le notaire m'a dit qu'il nous avait montré la formule et qu'on pouvait s'en occuper!
Malheureusement c'est plus compliqué de cela sachant que ma belle-mère détient 1/4 en PP et 3/4 en Usufruit. Qu'il y a des dettes comme par exemple: les frais d'obsèques sont à 50% chacune. Il y a des choses qui ne me reviennent peut-être pas à régler.
Pouvez-vous m'aider parce que là ça commence vraiment à me prendre la tête!!!
Comment puis-je faire pour que le notaire fasse l'état de ces comptes afin que je règle au plus vite ma belle-mère?
Comment ça se fait que certaine chose soit à 50/50, ou au prorata des parts de chacune?
Pouvez-vous me dire si je suis redevable du trop perçu de la retraite de mon père que ma belle-mère a dû rembourser?
Concernant l'assurance habitation, ma belle-mère à l'usufruit des meubles, et on se partage les murs, comment le calculer?
Ensuite dans les factures elle me demande de rembourser des frais d'entretien du jardin sachant que ces frais sont déductibles d'impôts?
Elle a fait nettoyer les clim, et me demande de rembourser?
J'espère que vous pourrez m'aider...
Cordialement